

SOCIAL L'action Au bon logement est une démarche d'animation territoriale pilotée par la MSA du Languedoc, depuis juillet 2013 et animée par Habitat et développement. Elle permet, entre autres, d'aller au devant des foyers confrontés au mal-logement sur le département.

« Nous privilégions le maintien à domicile »

La MSA du Languedoc a lancé l'an passé une action itinérante d'informations autour du logement sur le département. Un véhicule est présent sur les marchés pour informer propriétaires et locataires, des aides existantes permettant la réhabilitation de leur résidence principale. Un retour sur l'opération a eu lieu mardi 23 octobre, dans les locaux de la MSA à Mende. Olivier Gibelin, président de la mutualité précise l'intérêt de ce type d'opération ; « nous n'attendons pas que les gens viennent vers nous, nous nous rendons directement sur leur commune, grâce à ce dispositif. » Le mal-logement n'est pas uniquement circonscrit aux espaces urbains et il n'est pas uniquement question d'insalubrité : précarité énergétique, adaptabilité au handicap... « Lorsque nous le pouvons, nous privilé-



Sandra Hartmann

gions le maintien à domicile. » Pour Christophe Boulanger, responsable de l'action sociale à la MSA, « l'objectif est d'aller vers des publics ayant besoin d'appuis et d'informations tech-

niques. Pour accroître notre visibilité, un protocole a été signé entre les structures concernées ; Adil (agence d'information sur le logement), Anah (agence nationale de l'habitat)... « Une

PRATIQUE

■ Delphine Henry est l'animatrice de l'action Au bon logement. Elle est présente sur les marchés du département, retrouvez les permanences en page 12, dans notre rubrique infos service.

cinquantaine de dossiers sont en cours de traitement, indique Philippe Schaabn directeur d'Habitat et développement. Beaucoup concernent la précarité énergétique. » Montage des dossiers, devis... les personnes sont accompagnés de A à Z. Sous condition de ressources, des travaux peuvent être subventionnés à plus de 20 %. Aucun bassin de vie du département n'est privilégié par rapport à un autre, l'action concerne tous les territoires.

SANDRA HARTMANN